

**EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Le Collet-de-Dèze**

**Séance du 13 Octobre 2020 à 20h00**

L'an deux mil vingt le mardi 13 octobre 2020 à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune du Collet-de-Dèze dûment convoqué en date du 05 octobre 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Marc SOUSTELLE, Maire.

**Etaient présents :**

Marc SOUSTELLE, maire, Edith BORRELY, Christian ROUX, Annie LAUZE, Cédric MARTIN, adjoints, Bernard BRUN, Ruben DELEUZE, Christian FOUQUART, Laure GAUTHIER, Jean-Michel LACOMBE, Arnaud PLAN, Isaline SOUSTELLE, Pierre TREBUCHON, Marc VILLARET conseillers municipaux.

**Absents :** -

**Absents excusés :** -

**Procurations :** Nathanaël PIT à Cédric MARTIN

Le procès-verbal du 08 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.  
M. Christian FOUQUART est désigné secrétaire de séance.

**1. PROROGATION DES CONTRATS TERRITORIAUX**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département de la Lozère a lancé une démarche de contractualisation avec les collectivités locales. Cette contractualisation détermine en particulier les engagements d'interventions financières du Département de la Lozère sur les projets d'investissement portés par la collectivité sur la période 2018-2020.

Or, suite aux élections municipales de mars 2020 qui se sont étalées jusqu'en juin au regard de la crise sanitaire, le Département a souhaité laisser un temps certain aux instances décisionnelles renouvelées pour définir et caractériser les projets à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux du territoire, avant d'initier une nouvelle période de contractualisation.

Dans ces circonstances, une prolongation d'un an des contrats territoriaux de deuxième génération a été annoncée avec revalorisation de l'enveloppe dédiée, dans l'attente d'une nouvelle génération. Pour définir les opérations à intégrer aux contrats pour 2021, le Département lance un appel à projets pour des dossiers prêts à démarrer.

Afin de bénéficier d'un accompagnement financier du Département pour les projets dont la mise en œuvre est prévue soit au second semestre 2020 soit en 2021, la collectivité doit déposer un ou des dossiers de candidature pour les projets d'investissements qu'elle souhaite porter en maîtrise d'ouvrage.

*Vu le règlement des Contrats Territoriaux et de l'appel à projets adopté par délibération de la Commission Permanente du Département de la Lozère n° CP\_20\_112 du 20 avril 2020.*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**  
**APPROUVE** les projets inscrits dans le tableau ci-dessous :

Priorité	Nom du projet	Montant des travaux HT	Subvention du Département sollicitée	Date de réalisation
1	Travaux AEP dans le cadre des travaux d'assainissement du quartier de l'église et de la rampe	47 651.00€	30%	2021
2	Réalisation d'une aire de jeux pour enfants et aménagement extérieur. Réhabilitation du terrain de pétanque	47 600.00€	40%	1 <sup>er</sup> semestre 2021
3	Achat d'un bâtiment en vue d'un aménagement communal	160 000.00€	30%	Fin 2020 Début 2021

**PROPOSE** de déposer les dossiers de candidature correspondants aux opérations précédemment listées à l'appel à projets initié par le Département de la Lozère

**PROPOSE** d'inscrire les opérations sélectionnées à l'appel à projets dans le Contrat Territorial du Département de la Lozère

**S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant la date d'accusé de réception du dossier de demande de subvention au Département.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

**Voté à l'unanimité**

## 2. CRÉDIT AGRICOLE : RÉAMÉNAGEMENT DE PRÊT

Monsieur le Maire présente l'offre de réaménagement du prêt N° 02KV69015PR :

La situation de cet emprunt est la suivante au **17 novembre 2020** :

Capital restant dû (CRD) : 283 039,19 €

Taux 5,13 %

Périodicité : trimestrielle

Durée résiduelle en mois : 203 mois

Montant de l'échéance trimestrielle : 6 262,88 €

Coût total de ce prêt :  $6\,262,88 * 68 + 6\,262,05 = 425\,875,01$  €

Il est proposé de mettre en place un prêt de réaménagement le **17/11/2020** qui viendra en substitution de notre emprunt N° 02KV69015PR après règlement par virement manuel des intérêts intercalaires au 17 novembre 2020 d'un montant de **1 854,45 € (a)**

Montant : 338 000 € (soit CRD + indemnité d'un montant de 54 961 €, calculée avec un TEC 1 de 2,12 % et un TEC 2 de - 0.21 % cf contrat)

Taux : 1,07 %

Périodicité : trimestrielle

Durée résiduelle en mois : 204 mois (soit allongement de 1 mois)

Montant de l'échéance trimestrielle : 5 442,99 €

Coût total de ce prêt :  $5\,442,99 * 68 = 370\,123,19$  € **(b)**

Ainsi le coût total de ce réaménagement serait de 371 977,64 € **(b+c)**, soit **53 897,37 €** de moins que pour la situation actuelle et ce, sur une durée quasi identique (+ 1 mois) et sur des échéances qui restent toujours fixes.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** l'offre de réaménagement du prêt telle que présentée ci-dessus.

**AUTORISE** le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Voté à l'unanimité**

## **3. VENTES IMMOBILIERES**

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, une discussion s'est engagée sur les biens communaux actuellement en vente. Suite à la présentation des nouvelles estimations de l'agence « Pierres des Cévennes », il avait été décidé qu'une seconde estimation de ces biens serait demandée à une autre agence immobilière. Contact a été pris avec M. Guillaume VIGNES, Société SWIXIM. Mme Edith BORRELY présente les estimations des biens suivants :

### **SWIXIM IMMOBILIER**

- Rue Basse : 5 000€
- Montée de l'église : 10 000€
- Ancienne Maison CHAS (face à la poterie) : 15 000€
- Frais d'agence variables entre 2 000€ et 3 000€

### **PIERRES DES CEVENNES**

- Rue Basse : 5 000.00€
- Montée de l'église : contact à prendre pour estimation
- Ancienne Maison CHAS (face à la poterie) : 10 000€
- Frais d'agence : 2500€

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** les estimations telles que présentées ci-dessus.

**DECIDE** la mise en vente de ces biens dans les deux agences immobilières sans exclusivité.

**PRECISE** que la commune aura la possibilité de vendre directement les biens.

**AUTORISE** le maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

**Voté à l'unanimité**

## **4. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS**

### **Courrier EHPAD La Soleillade**

Lecture est faite d'un courrier relatif à l'urgence des travaux du bâtiment de la maison de retraite et la fragilité de la verrière. Une réunion est prévue le jeudi 15.10.2020 avec Lozère Ingénierie pour la présentation du dossier technique.

### **Sarl Le Vieux Moulin**

Lecture d'un courrier de M. Guillaume FERRONNIERE concernant l'Auberge Le Vieux Moulin et propose à la municipalité de venir visiter cet établissement et d'étudier l'éventualité d'un rachat dans un souci de préservation d'un commerce dans le village.

### **La Belle Etoile**

Lecture d'un courrier de remerciement de M. Gilbert Laurent, président de La Belle Etoile, pour la subvention qui a été attribuée à l'association.

**Mme Corinne MOZKOWICZ**

Demande de raccordement au réseau d'eau communal. Il est techniquement très difficile de répondre favorablement à cette demande. Réponse sera faite en ce sens.

**M. et Mme BIOTTEAU Alain**

Sur conseil de M. PETITPRES, M. et Mme BIOTTEAU nous informent des désagréments qu'ils subissent suite au rejet en surface des eaux usées de la machine à laver de leurs voisins. Il s'agit d'un problème d'assainissement non collectif qui est une compétence Communauté de Communes.

**M. et Mme GAUSI Michel**

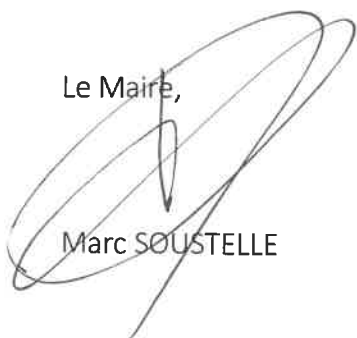
Lecture est faite du courrier de M. et MME GAUSI relatif à l'état de la maison mitoyenne à la leur appartenant à Mme CINGOLANI. L'abandon et non entretien de cette habitation entraîne des nuisances et de nombreuses dégradations sur leur maison (fissures, présence de rats...).

Un courrier de mise en demeure sera adressé à la propriétaire.

Séance levée à 21h20

Le Maire,

Marc SOUSTELLE

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long tail stroke, positioned over the printed name 'Marc SOUSTELLE'.